



### Sommaire

Information sur la prise de décision suite à l'étude alternative à SIIE(ex COME).....	1
Résolution commune des élus.....	2

## Information sur la prise de décision suite à l'étude alternative à SIIE(ex COME)

Les élus du CE DTISI ont votés à l'unanimité le 21 février une résolution demandant à la direction un CE extraordinaire dès que la décision de modernisation de DISE serait prise.

C'est le cas aujourd'hui ! Laurent Benatar, pour présenter ce dossier est entouré de Mme Gogibus Josselyne DESI, M.M Koen Vermeulen DSI, Victor Sisouphantong DSI, Serge Schwartz DESI, Laurent Beau DISU, Martial Bonnissent DSI et Mme Bergez DTISI.

### Que nous dit la direction ?

La direction souligne que la décision d'abandonner SIIE n'est pas le fruit d'un problème technique mais de l'absence de perspective de développement de SIIE basée sur une solution progicielle du fournisseur Oracle.

Cette décision présente pour la direction une opportunité de développer de nouvelles expertises sur « l'ancien désormais, nouveau système DISE », tout en récupérant une partie de l'écosystème SIIE, en voie de démembrement. Une partie des infrastructures SIIE sont déjà pour partie réutilisées. L'abandon de DISE, d'un point de vue économique est un gain puisqu'elle améliore le coût global de possession (TCO) des architectures DISE/SIIE. La direction est par ailleurs confiante dans le maintien des architectures IBM à l'horizon 2023 voire 2025.

Par ailleurs, les solutions omnicanales fruit des enjeux marketing de demain seront bâties avec des solutions logicielles gravitant autour de DISE. Les méthodologies seront adaptées aux différents composants logiciels et iront du cycle en V à l'Agile.

La direction se félicite d'avoir dit « non » à de nombreux souhaits marketing qui auraient complexifié la chaine SIIE, elle affiche une confiance dans le retour arrière et l'enrichissement de l'ancienne chaîne logicielle DISE suite à l'abandon du système SIIE.

DTISI se trouvait devant le risque de perdre la maîtrise de l'architecture logicielle, que ce soit en termes de coût ou de roadmap produit.

### Analyse de la CFE-CGC Orange

#### Quel devenir d'une filière basée sur AS400 ?

- ♦ La réponse de la direction ne nous convainc pas :

L'objectif de la DSI est de renforcer les compétences en architectures logicielles, conception, test et qualification sans s'investir outre mesure dans le développement sur les technologies AS400. DISE étant très permissif en saisie, DTISI compte renforcer l'analyse des qualités de données pour maintenir les apports de SIIE.

Face à nos questions le management DTISI par la voix de son directeur Mr Benatar souhaite réitérer ses propos à l'encontre des salariés et des collectifs de salariés de la DSI travaillant notamment sur DISE. « Les salariés ne sont pas responsables, personne ne met en question la qualité du travail des salariés DSI/DESI/DISU. Ils ne sont pas le problème mais la solution »

La direction s'engage à laisser libre les salariés de poursuivre leurs activités vers la nouvelle chaîne SI tout en assurant le personnel de mesures d'accompagnement. Ceci concerne les entités DSI/DESI. Pour la DISU, l'impact emploi serait inexistant, le personnel travaillant sur SIIE viendrait renforcer les effectifs actuels sur DISE.

Mr Benatar s'est engagé à faire un point RH sur le devenir des apprentis et des alternants qui gravitent actuellement autour de la solution SIIE

#### Quel impact sur l'emploi et la charge de travail ?

SIIE disparaîtra complètement à l'horizon mars 2019. La direction annonce 70 personnes concernées, de notre côté nous l'évaluons à près de 100 personnes !

Nous attendons de la direction que les CHSCT soient associés et que les accords GPEC et charge de travail soient mise en œuvre pour accompagner et anticiper les risques psycho-sociaux qui ne manqueront pas de surgir, face aux nombreux départs ou au manque potentiel de ressources pour les personnes travaillant sur DISE.



Tout sera une question de pondération et de mesure. La CFE-CGC Orange restera préoccupée jusqu'à l'accompagnement du dernier salarié concerné. Nous restons en attente de réponses aux questions posées via la commission Economie et évolution des Marchés.

La CFE-CGC Orange n'acceptera pas que les erreurs stratégiques soient payées par les salariés directement ou indirectement par imputation sur les PVM ou des mesures de modérations salariales.

Nous sommes également soucieux de comprendre les éventuelles pressions que pourraient subir les salariés en inter projet quant à leurs imputations dans les outils de suivi d'activité. Nous nous assurerons que la bienveillance à l'égard des salariés soit autre chose qu'un simple mot.

## Résolution commune des élus

### ■ Résolution votée à l'unanimité des élus

Les élus du CE DTSI, réunis en séance extraordinaire le 12 avril 2018, demandent à ce que le dossier d'information sur la décision prise par la Direction suite à l'étude alternative à SIIE soit suivi d'une consultation lors d'une prochaine séance ordinaire sur la mise en œuvre de la décision avec la présentation d'un plan d'actions simplifié et un planning prévisionnel associé.

Ce plan d'actions comprendra des organigrammes pour bien comprendre les évolutions de l'organisation, le détail des postes créés et la caractérisation de la population touchée par la réorganisation (site, âge, ancienneté, classification, compétences, formations récentes etc.). Concernant l'accompagnement, il donnera une visibilité sur chacune des actions identifiées et la façon de mesurer l'avancement des actions engagées

Cette consultation est conforme à l'accord de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences du 9 septembre 2014, en particulier dans son article 2 3 qui précise que, « en marge de la restitution annuelle, dès lors que surviendraient des événements majeurs impactant la stratégie du Groupe et pouvant avoir des conséquences sur l'emploi et les compétences, les représentants du personnel seront informés et consultés ».

Ils demandent, en plus, que les CHSCT soient informés des conséquences de cette décision en termes d'organisation des équipes et de la charge de travail des salariés lors du premier CHSCT ordinaire de la nouvelle mandature.

Dans ce cadre, ils demandent à la direction de mettre en œuvre l'accord de méthodologie sur l'évaluation et l'adaptation de la charge de travail, particulièrement dans son article 3 1 2 alinéa 3 qui indique que « des modifications importantes susceptibles d'impacter de façon majeure les conditions de travail peuvent également donner lieu à ce type d'analyse ».

Cette demande s'inscrit aussi dans l'alinéa 5 de ce même article qui précise qu'il est dans les prérogatives des IRP de proposer à la direction d'engager la démarche d'évaluation de la charge de travail.

C'est à l'issue des résultats de cette démarche instruite dans chacun des CHSCT concernés que le CE DTSI pourra être consulté sur la mise en œuvre.

Les élus demandent la création d'une commission nationale de mise en œuvre de la « reconversion SIIE », jusqu'à la prise en compte du dernier salarié concerné. Cette commission sera composée d'élus du CE et des CHSCT concernés volontaires. Elle travaillera en lien avec les CHSCT concernés et avec les membres de la Direction en charge du dossier.

Vos  
représentants  
CFE-CGC  
Orange

#### Vos élu(e)s au CE DTSI :

Virginie COLLAS – 06 38 94 22 96  
Sophie FEJOZ – 06 73 89 87 31  
Isabelle LEPRETRE – 06 08 49 88 84  
Thierry BLACHERE – 06 47 99 07 87  
Laurent BEDROSSIAN – 06 85 40 18 29  
Didier COQUILLE – 06 83 98 22 84  
Christophe LOUIS – 06 71 27 12 58  
Bruno MOREAU – 06 71 01 12 60  
Jean-Mary SAROTTE – 06 86 79 37 65

#### Commissions :

**ASC** : C.DUBOISSET, R.TEISSANDIER, R.BELLAVIA, JC. WERGUET, C.SCHWEYER  
**EMF** : L.BELILI, H.INSAL, S. FEJOZ, C.RENAUX, H.CLIPET  
**EEM** : S.GOURIOU, JL. DELFOUR, M.BELLOTTI, A.BISBAL, J.LEROY  
**Egalité Pro** : R.TEISSANDIER, A.BISBAL, A.HABAY  
**Handicap** : L.VINEZ-FALGAYRAC, R.LE BOULZENNEC, D.PRATLONG  
**Logement** : A.HABAY  
**Restauration** : J.PELEGRIEN-BOMEL, Y.TERFAIA  
**CHSCT & RPS** : H.SOURISSEAU, J.LUCAS VIEGAS, G.FOREST, S.GOURIOU, C.SIMON BRADESI  
**RI CE DTSI** : T.BLACHERE et **Marchés** : I.LEPRETRE

Retrouvez ce compte-rendu et  
les publications de votre établissement :  
<https://www.cfecgc-orange.org/dtsi/>



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

[www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)  
abonnements gratuits : [bit.ly/abtCFE-CGC](https://bit.ly/abtCFE-CGC)  
tous vos contacts : [bit.ly/annuaireCFECCG](https://bit.ly/annuaireCFECCG)

